Conditions générales de vente

WORKINESS

Version 1 • Entrée en vigueur le 17 septembre 2026

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente encadrent la commercialisation de l'offre Workiness, une méthode destinée à accompagner les particuliers dans la réflexion, la construction et la structuration de leur projet entrepreneurial.

L'offre Workiness associe des contenus pédagogiques numériques, des exercices pratiques ainsi qu'un accompagnement individuel réalisé par visioconférence et par courrier électronique.

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les droits et obligations de Workiness et du Client dans le cadre de l'achat et de l'utilisation de cette offre.

Le Client est invité à les lire attentivement avant de passer commande. Toute commande implique leur acceptation pleine et entière dans les conditions précisées ci-après.

Article 1 – Identification du vendeur

L'offre Workiness est commercialisée par :

WORKINESS, société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 100 euros, dont le siège social est situé 158 chemin des Izards, 31 140 Launaguet, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 107 540 973 RCS Toulouse, représentée par Madame Estelle Lozano, en sa qualité de gérante.

Nom commercial : WORKINESS

Site internet : www.workiness.fr

Adresse électronique : contact@workiness.fr

Ci-après désignée « Workiness ».

Article 2 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les droits et obligations de Workiness et du Client dans le cadre de la commercialisation à distance de l'offre Workiness.

Elles encadrent notamment :

- la présentation et le contenu de l'offre ;
- les modalités de commande et de paiement ;
- les conditions d'accès aux contenus numériques ;
- les modalités et la durée de l'accompagnement individuel ;
- l'organisation, le report et l'annulation des visioconférences ;
- l'exercice du droit de rétractation et, le cas échéant, les conditions de sa perte ;
- les obligations respectives de Workiness et du Client ;
- les règles relatives à la propriété intellectuelle et à l'utilisation des contenus ;
- les conditions de suspension ou de suppression des accès ;
- les modalités de réclamation et de règlement des litiges.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont mises à la disposition du Client sur le site internet de Workiness. Elles doivent être consultées et expressément acceptées avant toute commande.

La validation de la commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente par le Client.

Article 3 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent exclusivement aux commandes passées par des personnes physiques agissant en qualité de consommateurs, c'est-à-dire à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Elles s'appliquent à toute commande de l'offre Workiness réalisée à distance sur le site internet www.workiness.fr.

Avant toute commande, le Client déclare :

- être une personne physique majeure ;
- disposer de la capacité juridique nécessaire pour conclure un contrat ;
- agir en qualité de consommateur ;
- avoir pris connaissance des caractéristiques essentielles de l'offre Workiness ;
- avoir consulté et accepté les présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site internet de Workiness. La version applicable à la commande est celle acceptée par le Client au moment de sa validation.

Workiness se réserve la possibilité de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment. Toute nouvelle version s'applique uniquement aux commandes passées après sa mise en ligne et ne modifie pas les conditions applicables aux commandes déjà conclues.

Article 4 – Description de l'offre Workiness

Workiness propose une méthode destinée à accompagner le Client dans la réflexion, la construction et la structuration de son projet entrepreneurial.

L'offre Workiness comprend :

- un parcours pédagogique composé de contenus numériques écrits ;
- des exercices guidés permettant au Client d'appliquer progressivement la méthode à son propre projet ;
- un accès personnel aux contenus numériques sans limitation de durée, dans les conditions prévues par les présentes Conditions Générales de Vente ;
- cinq visioconférences individuelles d'accompagnement ;
- un accompagnement par courrier électronique ;
- une période d'accompagnement de douze mois à compter de la date de la commande.

Les cinq visioconférences et l'accompagnement par courrier électronique doivent être utilisés pendant la période d'accompagnement de douze mois.

Les visioconférences qui n'auraient pas été utilisées à l'expiration de cette période ne pourront plus être réclamées et ne donneront lieu à aucun remboursement, avoir ou prolongation, sauf accord exceptionnel de Workiness.

Les caractéristiques essentielles, le contenu et les modalités de l'offre sont présentés au Client sur le site internet de Workiness avant la validation de sa commande. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant tout achat.

L'offre Workiness constitue une prestation pédagogique et un accompagnement à la réflexion entrepreneuriale. Elle ne constitue ni une formation diplômante ou certifiante, ni un bilan de compétences au sens du Code du travail, ni une prestation juridique, comptable, fiscale ou financière personnalisée.

Workiness fournit une méthodologie, des supports de réflexion, des exercices et un accompagnement. Le Client demeure seul responsable de ses décisions, de la définition de son projet, des démarches qu'il entreprend et, le cas échéant, de la création et de la gestion de son activité.

L'achat de l'offre Workiness ne garantit pas la création effective d'une entreprise, l'obtention d'un financement, la réalisation d'un chiffre d'affaires, la rentabilité, la viabilité ou la réussite du projet du Client.

Article 5 – Commande

Le Client passe commande de l'offre Workiness directement sur le site internet www.workiness.fr, selon le parcours de commande qui y est proposé.

Avant de valider sa commande, le Client peut vérifier les informations renseignées, prendre connaissance des caractéristiques essentielles de l'offre, consulter le prix total à payer et corriger d'éventuelles erreurs.

Pour finaliser sa commande, le Client doit :

- renseigner les informations nécessaires à son identification et au traitement de la commande ;
- sélectionner le mode de paiement proposé ;
- prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepter expressément en cochant la case prévue à cet effet ;
- le cas échéant, donner son accord exprès pour l'accès immédiat aux contenus numériques et reconnaître la perte de son droit de rétractation dans les conditions prévues par les présentes Conditions Générales de Vente ;
- valider définitivement une commande comportant une obligation de paiement.

La commande devient définitive après sa validation par le Client et la confirmation de l'acceptation du paiement.

Workiness adresse ensuite au Client, par courrier électronique et sur un support durable, une confirmation de commande comprenant notamment un récapitulatif de l'achat ainsi que la version des Conditions Générales de Vente acceptée au moment de la commande.

Le Client doit vérifier l'exactitude de l'adresse électronique communiquée lors de sa commande. Workiness ne pourra être tenue responsable d'une impossibilité d'envoyer la confirmation de commande ou les informations d'accès résultant d'une erreur de saisie imputable au Client.

Workiness se réserve le droit de refuser ou d'annuler une commande pour tout motif légitime, notamment en cas de refus de paiement, de suspicion de fraude, de demande manifestement abusive ou de litige antérieur relatif au paiement d'une précédente commande.

Toute difficulté concernant une commande peut être signalée à l'adresse suivante : contact@workiness.fr.

Article 6 – Prix et modalités de paiement

Le prix de l'offre Workiness est fixé à 1 490 euros toutes taxes comprises (TTC).

Le prix applicable est celui affiché sur le site internet au moment de la commande. Il est communiqué au Client avant la validation définitive de son achat.

Le Client peut choisir, sous réserve des options effectivement proposées au moment de la commande :

- un paiement comptant en une seule fois ;
- un paiement en quatre fois par l'intermédiaire de Klarna.

Lorsque le Client choisit le paiement en quatre fois, cette facilité de paiement est proposée et gérée par Klarna. Elle est soumise aux conditions contractuelles, aux critères d'éligibilité et aux modalités de paiement propres à Klarna, présentés au Client avant la validation de son choix.

Workiness n'intervient pas dans la décision de Klarna d'accepter ou de refuser la demande de paiement fractionné du Client.

Le choix d'un paiement en quatre fois ne constitue pas un abonnement et ne permet pas au Client de résilier son achat avant le règlement de l'intégralité du prix. Le Client demeure tenu d'honorer toutes les échéances prévues selon les conditions convenues avec Klarna, sous réserve de l'exercice de ses droits légaux.

Le paiement est exigible au moment de la commande. L'accès à l'offre Workiness est accordé après confirmation du paiement ou de l'acceptation de la solution de paiement fractionné.

En cas de refus, d'incident ou d'annulation du paiement, la commande ne pourra pas être finalisée. En cas d'impayé postérieur à la commande, Workiness pourra suspendre l'accès aux contenus et à l'accompagnement après en avoir informé le Client et l'avoir invité à régulariser la situation, sans préjudice des droits légaux de chacune des parties.

Workiness se réserve la possibilité de modifier le prix de son offre à tout moment. Toute modification s'applique uniquement aux commandes futures et n'affecte pas les commandes déjà validées.

Une facture est mise à la disposition du Client ou lui est adressée par courrier électronique après la commande.

Article 7 – Accès aux contenus numériques

Après la confirmation de la commande et du paiement, le Client reçoit les informations nécessaires pour accéder aux contenus numériques de l'offre Workiness depuis la plateforme utilisée par Workiness.

L'accès est strictement personnel. Les identifiants du Client sont confidentiels et ne doivent être communiqués, prêtés, cédés ou partagés avec aucun tiers. Le Client demeure responsable de leur conservation et de leur utilisation.

Le Client bénéficie d'un accès aux contenus numériques sans limitation contractuelle de durée. Cet accès, présenté commercialement comme un « accès à vie », désigne un accès maintenu aussi longtemps que l'offre Workiness et la plateforme permettant sa consultation demeurent exploitées par Workiness.

Il ne constitue pas un engagement de maintenir indéfiniment une plateforme, un hébergeur, une technologie ou un format technique déterminé.

En cas de changement de plateforme, Workiness s'efforcera d'assurer la continuité de l'accès aux contenus ou de proposer au Client une solution équivalente.

En cas d'arrêt définitif de l'offre ou de la plateforme, Workiness en informera le Client dans un délai raisonnable et lui permettra, lorsque la nature et le format des contenus le permettent, de télécharger les supports concernés avant la fermeture de l'accès.

L'accès aux contenus nécessite une connexion à Internet ainsi qu'un équipement informatique ou mobile compatible. Le Client est responsable de son équipement, de sa connexion et des frais correspondants.

Workiness peut effectuer des opérations de maintenance, de mise à jour ou de sécurisation susceptibles d'entraîner une interruption temporaire de l'accès. Ces interruptions ne donnent lieu à aucun remboursement lorsqu'elles sont limitées, justifiées et n'empêchent pas durablement l'utilisation de l'offre.

Le Client est invité à signaler toute difficulté d'accès à l'adresse contact@workiness.fr afin que Workiness puisse rechercher une solution dans les meilleurs délais.

Article 8 – Durée et modalités de l'accompagnement

L'accompagnement débute à la date de la commande et prend fin automatiquement douze mois plus tard.

Pendant cette période, le Client bénéficie :

- de cinq visioconférences individuelles ;
- d'un accompagnement par courrier électronique à l'adresse contact@workiness.fr.

Les échanges par courrier électronique ont pour objet d'aider le Client à comprendre la méthode, à progresser dans son parcours et à appliquer les exercices à son projet.

Cet accompagnement ne constitue pas un service de réponse instantanée ou disponible en permanence. Workiness s'engage à traiter les demandes du Client dans un délai raisonnable, compte tenu de leur nature, de leur complexité et de ses périodes de disponibilité.

Les demandes doivent rester en lien avec le contenu de l'offre Workiness et le projet présenté par le Client. Elles ne peuvent porter sur la réalisation complète de travaux à sa place ni sur la fourniture de consultations juridiques, comptables, fiscales ou financières personnalisées.

À l'expiration de la période de douze mois, l'accompagnement par courrier électronique et le droit d'utiliser les visioconférences prennent fin automatiquement, sans formalité particulière. Le Client conserve néanmoins son accès aux contenus numériques conformément à l'article 7.

Article 9 – Organisation des visioconférences

L'offre Workiness comprend cinq visioconférences individuelles, à utiliser pendant les douze mois suivant la date de la commande.

Les rendez-vous sont réservés selon les modalités communiquées par Workiness et en fonction des créneaux disponibles.

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'un rendez-vous jusqu'à vingt-quatre heures avant l'heure prévue.

Toute demande formulée moins de vingt-quatre heures avant le rendez-vous, ainsi que toute absence du Client sans information préalable, pourra entraîner le décompte définitif de la visioconférence concernée.

Workiness pourra exceptionnellement accepter un report en cas de circonstance sérieuse et imprévisible portée à sa connaissance par le Client. Cette possibilité relève d'une appréciation au cas par cas et ne constitue pas un droit automatique au report.

En cas d'annulation ou d'empêchement imputable à Workiness, un nouveau rendez-vous sera proposé au Client sans décompte de la visioconférence concernée.

Le Client doit disposer d'un équipement, d'une connexion à Internet et d'un environnement lui permettant de participer correctement à la visioconférence. Les difficultés techniques imputables à son équipement ou à sa connexion ne peuvent engager la responsabilité de Workiness.

Les visioconférences non utilisées à l'expiration de la période d'accompagnement ne sont ni reportées, ni remboursées, ni converties en avoir, sauf accord exceptionnel de Workiness.

Article 10 – Obligations du Client

Le Client s'engage à utiliser l'offre Workiness de manière personnelle, loyale et conforme à sa destination.

À ce titre, il s'engage notamment à :

- fournir des informations exactes, complètes et à jour ;
- conserver la confidentialité de ses identifiants d'accès ;
- ne pas partager son compte avec un tiers ;
- respecter les droits de propriété intellectuelle de Workiness ;
- ne pas reproduire, diffuser, transmettre, revendre ou exploiter les contenus sans autorisation ;
- adopter un comportement respectueux dans ses échanges avec Workiness ;
- participer activement à son parcours et effectuer personnellement les démarches liées à son projet ;
- vérifier, lorsque cela est nécessaire, les informations juridiques, comptables, fiscales, administratives ou financières auprès d'un professionnel compétent.

Le Client demeure seul responsable des informations, documents et contenus qu'il communique à Workiness. Il s'engage à ne transmettre aucun élément illicite, trompeur ou portant atteinte aux droits d'un tiers.

Tout comportement injurieux, menaçant, discriminatoire, frauduleux ou constitutif de harcèlement pourra entraîner la suspension de l'accompagnement, après information du Client et dans les conditions prévues à l'article 14.

Article 11 – Droit de rétractation

11.1 Principe

Conformément au Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier sa décision.

Pour exercer ce droit, le Client doit adresser à Workiness, avant l'expiration du délai, une déclaration exprimant clairement sa volonté de se rétracter.

Cette déclaration peut être envoyée :

- par courrier électronique à contact@workiness.fr ;
- par courrier postal à WORKINESS – 158 chemin des Izards, 31 140 Launaguet ;
- au moyen du formulaire type figurant à la fin des présentes Conditions Générales de Vente.

11.2 Accès immédiat aux contenus numériques

Lorsque le Client souhaite accéder aux contenus numériques avant l'expiration du délai de quatorze jours, cet accès immédiat ne peut commencer qu'après :

- son consentement préalable et exprès au commencement de l'exécution ;
- sa reconnaissance expresse du fait qu'il perdra son droit de rétractation concernant les contenus numériques accessibles immédiatement ;
- la confirmation de cet accord par Workiness sur un support durable.

Ces consentements doivent être recueillis au moyen d'une démarche expresse du Client au moment de la commande. La simple acceptation générale des présentes Conditions Générales de Vente ne suffit pas.

À défaut de consentement exprès, l'accès aux contenus numériques ne commencera qu'à l'expiration du délai de rétractation.

11.3 Commencement de l'accompagnement

Si le Client demande expressément que l'accompagnement commence avant l'expiration du délai de rétractation, il conserve la possibilité de se rétracter tant que la prestation de services n'a pas été pleinement exécutée.

En cas de rétractation après le commencement de l'accompagnement expressément demandé par le Client, Workiness pourra retenir un montant correspondant aux prestations effectivement réalisées jusqu'à la communication de la décision de rétractation, calculé conformément aux dispositions impératives du Code de la consommation.

La perte du droit de rétractation applicable aux contenus numériques ne prive pas le Client des droits dont il bénéficie au titre de la partie accompagnement de l'offre.

11.4 Remboursement

Lorsque le droit de rétractation peut être exercé, Workiness rembourse les sommes dues au Client dans un délai maximal de quatorze jours à compter de la date à laquelle elle a été informée de sa décision.

Le remboursement est effectué au moyen du même mode de paiement que celui utilisé lors de la commande, sauf accord exprès du Client pour un autre moyen et sous réserve des modalités applicables au paiement géré par Klarna.

Article 12 – Garantie légale de conformité des contenus numériques

Le Client bénéficie de la garantie légale de conformité applicable aux contenus et services numériques, dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Workiness répond des défauts de conformité existant au moment de la fourniture des contenus numériques ainsi que de ceux qui apparaissent pendant la période durant laquelle les contenus ou services numériques sont fournis, selon les conditions et durées prévues par la loi.

Un contenu numérique est notamment conforme lorsqu'il correspond à la description, au type, à la quantité, à la qualité, aux fonctionnalités, à la compatibilité et aux autres caractéristiques prévues au contrat, et lorsqu'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un contenu de même type.

En cas de défaut de conformité, le Client peut demander la mise en conformité du contenu numérique, sans frais, sans inconvénient majeur et dans un délai raisonnable.

Lorsque la mise en conformité est impossible, refusée, excessivement retardée ou qu'elle occasionne un inconvénient majeur, le Client peut obtenir une réduction du prix ou la résolution du contrat dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Le Client doit signaler le défaut rencontré à l'adresse contact@workiness.fr, en fournissant les informations permettant à Workiness de l'identifier et de rechercher une solution.

Les droits prévus au présent article s'appliquent indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement proposée. Aucune stipulation des présentes Conditions Générales de Vente ne limite les droits légaux du Client.

Article 13 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments composant l'offre Workiness est protégé par les règles relatives à la propriété intellectuelle.

Cette protection concerne notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la méthode Workiness ;
- les textes et supports pédagogiques ;
- les exercices, questionnaires et outils ;
- la structure et l'organisation du parcours ;
- les documents téléchargeables ;
- les éléments graphiques, visuels et éditoriaux ;
- la marque, le nom commercial et l'identité de Workiness.

L'achat de l'offre confère uniquement au Client un droit personnel, individuel, non exclusif, non cessible et non transférable de consulter et d'utiliser les contenus pour ses besoins propres.

Sauf autorisation écrite préalable de Workiness, il est interdit au Client :

- de reproduire ou copier tout ou partie des contenus ;
- de les partager ou de les mettre à disposition d'un tiers ;
- de les publier ou de les diffuser, gratuitement ou contre rémunération ;
- de les revendre, louer, céder ou concéder ;
- de les adapter afin de créer une offre, une méthode, une formation ou un accompagnement concurrent ;
- d'utiliser les contenus à des fins commerciales ou professionnelles au profit de tiers ;
- de supprimer les mentions relatives à Workiness ou à ses droits.

Le Client peut télécharger et conserver les documents expressément proposés au téléchargement pour son usage strictement personnel.

Toute utilisation non autorisée pourra entraîner la suspension des accès et engager la responsabilité du Client, sans préjudice de toute action permettant à Workiness de faire cesser l'atteinte et d'obtenir réparation.

Article 14 – Suspension ou suppression des accès

Workiness peut suspendre temporairement l'accès du Client aux contenus ou à l'accompagnement en cas :

- d'impayé ou d'incident de paiement ;
- de partage des identifiants ou d'accès par plusieurs personnes ;
- d'utilisation frauduleuse de la plateforme ;
- d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle ;
- de comportement injurieux, menaçant, discriminatoire ou constitutif de harcèlement ;
- de manquement grave ou répété aux présentes Conditions Générales de Vente.

Sauf urgence, fraude manifeste, atteinte à la sécurité ou comportement d'une particulière gravité, Workiness informe préalablement le Client du manquement constaté et lui accorde un délai raisonnable pour y remédier.

Si le manquement persiste ou ne peut être corrigé, Workiness pourra supprimer définitivement les accès ou mettre fin à l'accompagnement, sans préjudice des droits légaux du Client et des sommes éventuellement dues au titre des prestations non fournies.

Toute mesure de suspension ou de suppression doit être proportionnée à la nature et à la gravité du manquement constaté.

Article 15 – Responsabilité et absence de garantie de résultat

Workiness s'engage à fournir l'offre et l'accompagnement avec soin et diligence, conformément aux caractéristiques présentées au Client.

Workiness est tenue à une obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

La méthode fournit au Client des outils de réflexion, des connaissances générales et un accompagnement. Les résultats dépendent notamment de sa situation personnelle, de ses compétences, de son implication, de ses choix, de la nature de son projet, du marché et de facteurs extérieurs à Workiness.

En conséquence, Workiness ne garantit notamment pas :

- la création effective d'une entreprise ;
- l'obtention d'un financement, d'une aide ou d'une autorisation ;
- la réalisation d'un chiffre d'affaires ;
- l'acquisition de clients ;
- la rentabilité, la viabilité, la pérennité ou la réussite du projet ;
- la conformité d'un projet aux obligations propres à une activité réglementée.

Le Client demeure seul décisionnaire et responsable des actions entreprises à partir des contenus et échanges proposés.

Workiness ne saurait se substituer à un avocat, un expert-comptable, un conseiller fiscal, un établissement financier ou tout autre professionnel réglementé. Le Client doit consulter les professionnels compétents avant toute décision nécessitant une expertise particulière.

Aucune stipulation du présent article n'a pour objet ou pour effet d'exclure ou de limiter la responsabilité de Workiness lorsque celle-ci ne peut légalement être exclue ou limitée.

Article 16 – Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution résultant d'un événement de force majeure répondant aux conditions prévues par le Code civil et la jurisprudence française.

La partie affectée informe l'autre partie dans les meilleurs délais de la survenance de l'événement et de ses conséquences prévisibles.

Les obligations empêchées sont suspendues pendant la durée de l'événement. Les parties recherchent, lorsque cela est possible, une solution permettant de poursuivre l'exécution du contrat.

Si l'empêchement devient définitif ou se prolonge de telle manière que l'exécution du contrat perd son intérêt, le contrat pourra être résolu dans les conditions prévues par la loi. Les prestations non exécutées donneront alors lieu au remboursement des sommes correspondantes lorsqu'un tel remboursement est légalement dû.

Article 17 – Données personnelles

Workiness traite les données personnelles nécessaires à la gestion des commandes, des paiements, des accès aux contenus, de l'accompagnement, des rendez-vous, des demandes du Client et au respect de ses obligations légales.

Les données peuvent être transmises aux prestataires intervenant dans l'exécution de l'offre, notamment à la plateforme d'hébergement et de diffusion des contenus, au prestataire de paiement, au service de visioconférence et aux prestataires techniques utilisés par Workiness.

Chaque prestataire ne reçoit que les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Client dispose, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et, lorsqu'il est applicable, d'un droit à la portabilité de ses données.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant à contact@workiness.fr.

Le Client peut également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, la CNIL.

Les informations complètes relatives aux traitements, à leurs bases juridiques, aux destinataires, aux durées de conservation et aux droits du Client figurent dans la politique de confidentialité accessible sur le site internet de Workiness.

Article 18 – Preuve, communications et archivage

Les registres informatisés, confirmations de commande, preuves de paiement, données de connexion, historiques d'accès et échanges électroniques conservés dans des conditions raisonnables de sécurité peuvent constituer des éléments de preuve des opérations intervenues entre Workiness et le Client.

Le Client accepte que les communications relatives à sa commande, à ses accès et à son accompagnement puissent lui être adressées par courrier électronique à l'adresse qu'il a communiquée.

Il lui appartient de maintenir cette adresse à jour et de consulter régulièrement sa messagerie, y compris ses courriers indésirables.

Workiness conserve les contrats conclus par voie électronique portant sur une somme égale ou supérieure au seuil légal pendant la durée prévue par la réglementation. Le Client peut demander l'accès au contrat archivé en écrivant à contact@workiness.fr.

Article 19 – Réclamations et médiation de la consommation

En cas de difficulté, le Client est invité à adresser préalablement une réclamation écrite à Workiness :

- par courrier électronique à contact@workiness.fr ;
- ou par courrier postal à WORKINESS – 158 chemin des Izards, 31 140 Launaguet.

La réclamation doit comporter les informations permettant d'identifier le Client, la commande concernée et l'objet précis de sa demande.

Workiness s'efforcera d'apporter une réponse dans un délai raisonnable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation relatives au règlement amiable des litiges, le Client peut, après avoir adressé une réclamation écrite à Workiness et en l'absence de solution satisfaisante, recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève Workiness :

ANM Consommation

25 allée Rose Dieng Kuntz

75 019 Paris

Adresse électronique : contact@anmconso.com

Site internet : https://www.anm-conso.com/

Le Client peut déposer sa demande de médiation en ligne sur le site de l'ANM Consommation ou l'adresser selon les modalités indiquées par le médiateur.

La demande doit respecter les conditions de recevabilité applicables, notamment avoir été précédée d'une tentative de résolution directe du litige auprès de Workiness.

Le recours à la médiation est facultatif. Le Client demeure libre d'accepter ou de refuser la solution proposée et conserve son droit de saisir la juridiction compétente.

Article 20 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente et le contrat conclu entre Workiness et le Client sont soumis au droit français.

En cas de litige, les parties sont invitées à rechercher en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord amiable ou de résolution par la médiation, le Client peut saisir la juridiction compétente selon les règles de droit commun applicables aux consommateurs.

Aucune stipulation des présentes Conditions Générales de Vente ne prive le Client de la protection que lui assurent les dispositions impératives du droit de la consommation.

Si une disposition des présentes Conditions Générales de Vente est déclarée nulle, illégale ou inapplicable, les autres dispositions demeurent en vigueur, sauf si la clause concernée constituait un élément déterminant de l'engagement des parties.

Le fait pour Workiness de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une disposition des présentes Conditions Générales de Vente ne constitue pas une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Annexe – Formulaire type de rétractation

Le présent formulaire doit être complété et envoyé uniquement si le Client souhaite se rétracter de sa commande et si son droit de rétractation peut encore être exercé.

À l'attention de :

WORKINESS

158 chemin des Izards

31 140 Launaguet

Adresse électronique : contact@workiness.fr

Je vous informe par la présente de ma décision de me rétracter du contrat portant sur l'offre Workiness commandée sur le site www.workiness.fr.

Commande effectuée le :

Nom et prénom du Client :

Adresse du Client :

Adresse électronique utilisée lors de la commande :

Numéro ou référence de la commande :

Date de la demande :

Signature du Client, uniquement en cas d'envoi sur papier :
